RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 2612 /FIN.

Astrida, le 9 Octobre I95I.-

Objet:

Vivres arrêtés à Gitabi.-

Monsieur le Directeur,

Afin de mettre un terme au litige concernant les vivres arrêtés à Gitabi et suite à l'entretien verbal que j'ai eu ce matin avec Monsieur Lambert, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je tiens ces vivres à votre disposition ici au territoire. Cela vous evitera tous deux un transport inutile.

Monsieur le Comptable s'entendra avec Monsieur Herrygers chef de chantier quant à la composition de sept tonnes litigieuses. Néanmoins vous pouvez de toutes façons prendre quatre tonnes de haricots jeudi matin.

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant,
A. DELVAULX,

Monsieur le Directeur de la Minétain

à

ASTRIDA.